

CENTRE ELECTRIQUE ENTREPRISE

Société Anonyme au capital de 6.160.000 francs
Siège social : 18200 -SAINT-AMAND-MONTROND (Cher)
Zone Industrielle
113 Rue de la Brasserie

R.C.S. BOURGES : B 603 720 236

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de la réunion du 30 Avril 1993

Le 30 Avril 1993 à 10 heures, les membres du conseil d'administration de la S.A. CENTRE ELECTRIQUE ENTREPRISE se sont réunis au siège social de l'entreprise sur convocation du Président, Monsieur André FONTENAY.

Etaient présents et ont signé le registre de présence :

Monsieur	André FONTENAY	- Président Directeur Général
"	Christian PEGUET	- Administrateur
"	Gaston BIOSSET	- Administrateur
"	Guy RICHARD	- représentant la SA GTIE -Administrateur
"	Gérard TOURNAND	- représentant la SA GARCZYNSKI et TRAPLOIR Administrateur

Assistaient également à la séance :

Monsieur Henry-Noël MAILLET	- Directeur Général Adjoint
Monsieur René SALAVERT	- Délégué au Comité d'Entreprise représentant les Cadres et la Maitrise
Monsieur Jean-Denis MORIET	- délégué au Comité d'Entreprise représentant les employés et ouvriers

Absents excusés :

Monsieur André LOGEAY	- Administrateur
Monsieur Jacques FREMEAU	- Commissaire aux Comptes
Monsieur Georges KOLTEIN	- Commissaire aux Comptes représentant la SAGECO

Monsieur Christian PEGUET remplit les fonctions de secrétaire.

A la demande du Président, celui-ci donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président invite le Conseil à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- * examen des projets de bilan, compte de résultats et annexe pour l'année 1992,
- * affectation des résultats,
- * projet de rapport du Conseil d'Administration,
- * composition du Conseil d'Administration,
- * nomination d'un Directeur Général,
- * convocation de l'assemblée générale ordinaire,
- * pouvoir à donner au Président.

EXAMEN DES PROJETS DE BILAN, COMPTE DE RESULTATS ET ANNEXE POUR L'EXERCICE 1992:

Le conseil arrête les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 1992, lesquels se soldent par un bénéfice, après impôts, de : 5 016 968,96 Frs. Ceci après avoir correctement provisionné, au passif, toutes les charges courantes, provisions constituées et réglées suivant les critères et conditions habituels dans la société.

La présentation des comptes de cet exercice est faite suivant les directives en vigueur (plan comptable 1982)

AFFECTATION DES RESULTATS :

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'affecter comme suit les résultats de l'exercice :

Report à nouveau 1991	4 457 038,38	
Résultat de l'exercice 1992	5 016 968,96	
Total	9 474 007,34	
Attribution de dividendes fixés à 60frs par action soit pour 44 000 actions		2 640 000,00
dotation réserve		2 300 000,00
report à nouveau		4 534 007,34
		9 474 007,34

PROJET DU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve, à l'unanimité des membres présents, le projet de rapport à présenter à l'assemblée Générale Ordinaire, ainsi que le tableau des résultats financiers prévus à l'article 133 du décret du 25 Mars 1967 sur les Sociétés Commerciales.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Monsieur le Président informe les membres du Conseil :

- que par lettre en date du 09/02/93, Monsieur LAGRANGE Jacques nous a fait part de sa démission de son poste d'administrateur à compter du 10/02/93.

Le conseil remercie M. LAGRANGE d'avoir exercé ses fonctions avec dévouement et compétence,

- que la Société GARCZYNSKI et TRAPLOIR a adressé un courrier ayant pour objet le changement de son représentant permanent. Mr Gérard TOURNAND est remplacé par Mr Christian PEGUET qui déclare accepter, au nom de la société qu'il représente, les fonctions d'Administrateur pour la durée du mandat restant à courir (AGO 1996 statuant sur les comptes 1995).

- conséquemment M. PEGUET démissionne de son poste actuel d'administrateur.,

- qu'il propose la nomination de M. Jean-Michel GUERY à un poste d'administrateur, pour une période de six années.

Si l'assemblée ratifie ces propositions, à compter du 16/06/93, le conseil d'administration se composera comme suit :

Président : Mr André FONTENAY
Administrateur : Mr Guy RICHARD, représentant permanent de la S.A. G.T.I.E.,
Mr Christian PEGUET, représentant permanent de la S.A. G.T.,
Mr Gaston BIOSSET,
Mr Jean-Michel GUERY,
Mr André LOGEAY.

Si l'assemblée ratifie ces propositions, le conseil autorise Mr GUERY à devenir actionnaire de la société.

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL :

Monsieur le Président informe le conseil de la nomination de Mr Henry-Noël MAILLET au poste de Directeur Général Adjoint de C.E.E qui a pris la responsabilité du management de l'entreprise à compter du 01/04/93.

Les membres du Conseil d'Administration félicitent M. MAILLET pour cette nomination, et lui souhaitent pleine réussite dans l'exercice de cette fonction.

Mr MAILLET remercie le conseil de la confiance qu'il lui témoigne.

CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

Le conseil fixe la date de l'assemblée générale ordinaire au 16 Juin 1993 au siège social de l'entreprise de ST AMAND-MONTROND.

Il donne tous pouvoirs au Président pour établir les convocations.

Il arrête ainsi l'ordre du jour de l'Assemblée :

* rapports du conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes sur la situation de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 1992.

* approbation desdits comptes et rapports,

* affectation des résultats,

* quitus aux administrateurs et aux Commissaires aux Comptes,

* composition du conseil d'administration,

* nomination d'un Directeur Général,


Après avoir fixé l'ordre du jour de l'assemblée, le conseil rédige le texte des résolutions correspondantes à soumettre aux actionnaires.

POUVOIR DU PRESIDENT :

Le conseil renouvelle au Président du conseil d'administration son autorisation de donner, pour une période de un an au nom de la société, caution, aval ou garantie pour un montant de CINQ MILLIONS DE FRANCS (5.000.000)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12H.

Le Président,



Un administrateur,

